



Thio, le 10 septembre 2021

**COVID 19
COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le maire de la commune de Thio a réuni ce jour sa cellule de crise, au terme de cette réunion, plusieurs décisions ont été actées :

Ainsi à compter du vendredi 10 septembre :

Le maire demande à ses administré(e)s de respecter le confinement strict.

- L'attestation est à utiliser de manière **responsable et exceptionnelle** pour effectuer un déplacement. La mairie ne distribuera plus d'attestation de déplacement. Vous trouverez ce document en téléchargement sur le site internet du gouvernement <https://gouv.nc/coronavirus>
- Les rassemblements de personnes sont interdits.
- Le port du masque type chirurgical ou UNS1 est obligatoire en dehors du domicile et également pour les enfants à partir de 11 ans.
- Les contrôles de la gendarmerie vont s'intensifier et les personnes qui abuseront de cette mesure seront verbalisées.
- La population est encouragée à appliquer les gestes barrières et à se faire vacciner en appelant le CMS de Thio au 20 46 60.

Un service de colportage de denrées de premières nécessités sera effectif pour les lieux suivants :

- Borendy : le mardi 14 septembre 2021/ départ de Saint-Jean-Baptiste à partir de 8 heures vers le village.
- Tribus de la vallée : le mercredi 15 septembre 2021/ départ de Kouaré à partir de 7h30, puis Ouindo, Nakalé, Saint-Pierre, Saint-Michel et Saint-Paul.

En fonction de l'évolution de la situation, d'autres communiqués vous seront diffusés.

Signé le Maire de Thio
M. Jean, Patrick TOURA

